



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## COTOREP

Question écrite n° 65679

### Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicapés sur les longs délais d'attente des dossiers déposés à la COTOREP, notamment pour l'obtention de l'allocation compensatrice. Malgré l'urgence que nécessitent ces cas, il n'est pas rare d'attendre six mois pour obtenir les décisions. Il lui demande quelles mesures il compte mettre en œuvre pour raccourcir ces délais au maximum.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le traitement des difficultés de fonctionnement des COTOREP constitue une préoccupation constante du Gouvernement, qui a souhaité que soit mise à l'étude une réforme de ces instances en vue d'améliorer les procédures actuelles. Il convient de rappeler l'importance de la charge de travail à laquelle ces commissions doivent faire face, puisqu'elles enregistrent chaque année plus de 500 000 demandes d'allocations ou d'orientation émanant de personnes handicapées. Au-delà des aménagements et des améliorations déjà réalisées dans le cadre du dispositif existant, en particulier pour ce qui concerne l'informatisation des services, la possibilité d'une réforme plus profonde des COTOREP est à l'étude. Les services concernés mènent une étude technique des différentes solutions qui permettraient d'améliorer les procédures et de garantir un examen rapide et satisfaisant des dossiers. Les résultats d'une enquête détaillée ont été remis aux membres du conseil supérieur pour le reclassement professionnel des travailleurs handicapés et ont fait l'objet d'une réflexion approfondie associant les pouvoirs publics, les associations représentatives des personnes handicapées, les représentants du corps médical et les partenaires sociaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Millet Gilbert](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65679

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** handicapés

**Ministère attributaire :** handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1992, page 5712